



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<https://www.lacode.be/une-formation-au-droit-des-jeunes.html>

Une formation au droit des jeunes "Mineurs étrangers non accompagnés" (SDJ)

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 20 octobre 2014

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Une formation au droit des jeunes "Mineurs étrangers non accompagnés" se tiendra à Namur Les jeudis 6, 20 et 27 novembre 2014 Objectifs de la formation : Qu'est-ce qu'un « MENA » ? Que recouvre la notion de tutelle pour les MENA ? Quelles sont les différences avec la tutelle civile et quand intervient la tutelle civile ? Quelles sont les spécificités en terme de séjour pour les MENA ? Quelles aides sont prévues pour les MENA en terme de logement, de scolarité, de soins de santé ? Au terme de ce module, les participants auront identifié les différents types d'accès au territoire qui s'offrent aux MENA, le fonctionnement de la tutelle spécifique aux MENA, et pourront appréhender les droits des MENA dans la vie quotidienne en terme de scolarité, d'hébergement, de couverture médicale, etc... La formation est dispensée par : Katja Fournier, Véronique Dockx avec la collaboration de Charlotte Chevalier de l'asbl Intact. Exemples de questions abordées : " Qui sont les MENA ? " Comment détermine-t-on leur âge ? " Quel est le rôle du tuteur ? " Qu'est-ce que permet la « procédure MENA » en terme de séjour ? " Quelles sont leurs possibilités en terme de logement ? " Sont-ils tenus d'aller dans une « classe passerelle » ? " Ont-ils droit à une couverture mutuelle ? Il reste quelques places... N'hésitez pas à vous inscrire sur notre site ou via le formulaire ci-attaché. Si vous avez envie de tester vos connaissances dans cette matière, rendez-vous ici Conditions financières : coût de l'inscription (3 jours) (9H30-16H30, pause de 12H30 à 13H30) : 210 euros. Lieu : Arsenal, rue Bruno 11, à 5000 Namur. Votre inscription sera définitive lorsque vous en aurez reçu la confirmation.